



# Le calendrier des épreuves de certification en langue allemande est paru

mardi 2 janvier 2018, par [Nathalie MANIVET-DELAYE](#)

**Nos meilleurs élèves de classe de bilangue allemand passent traditionnellement cette certification et la réussissent !**

**Cette certification s'inscrit dans le cadre du plan de rénovation de l'enseignement des langues étrangères.**

En 2009, les élèves de seconde ainsi que certains élèves de troisième en fonction de leur niveau de langue passent cette certification au niveau B1 du Cadre européen commun de référence avec la possibilité d'obtenir une sortie au niveau A2.

## Les principes

Cette certification, conduite sous la responsabilité du ministère de l'Éducation nationale, est fondée sur les principes suivants :

- elle est proposée par l'Allemagne et fait l'objet d'une convention signée par le ministère de l'éducation nationale et la Conférence des ministres de l'éducation des Länder (KMK) ;
- elle prend en compte les programmes d'enseignement de l'allemand en France ;
- elle est gratuite pour les élèves, tous volontaires.
- Les élèves qui ont obtenu le niveau B1 ou A2 reçoivent le diplôme DSD (Deutsches Sprachdiplom) avec le relevé de leurs notes par activité langagière. Tous les élèves qui ont réussi au moins une activité se voient remettre une attestation signée par l'autorité académique.

## Le calendrier

L'écrit aura lieu le mardi 13 mars de 9h à 12h00.

L'épreuve orale (épreuve d'un quart d'heure par élève) aura lieu du 19 février au 30 mars.